AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 juillet 2017

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités du site www.chs-capital.com qui propose des services d'investissement sans autorisation

La réalité et fiabilité des diverses offres de placement proposées par le site www.chs-capital.com semblent incertaines.

A la suite de plusieurs signalements d'épargnants français mettant en cause le site www.chs-capital.com, l'AMF souhaite mettre en garde le public à l'encontre de ce site qui prétend offrir des placements très divers notamment dans des start up, des SCPI, des diamants, des plans d'épargne en actions et en matières premières sans disposer d'aucune des autorisations nécessaires.

En raison de l'incertitude quant à la fiabilité et la réalité des services proposés sur ce site internet, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite à ses sollicitations, et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles

d'organisation, etc.) ;

- n'investissez que dans ce que vous comprenez ;
- posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

A propos de l'AMF
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :
Assurance-Banque-Epargne Info Service : www.abe-infoservice.fr ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.
AMF : http://www.amf-france.org ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
ACPR : http://www.acpr.banque-france.fr

Contact presse :
Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

18 novembre 2020

L'AMF appelle les épargnants à la plus grande vigilance face à certaines activités de Laurent Chenot

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

26 octobre 2020

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société Vuelex

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

02 octobre 2020

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société ELG Capital Partners et de son site internet www.elgcapitalpartners.fr

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02